

-P.A.-
TEPEITOPE DU RUANDA-UPUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TEPEITOPE DE RUHENGEDI

Ruhengeri, le 10.12.1957



N° 3.817/Fin 2/04/02

A Monsieur le Chef du Service
des Travaux Publics
à

USUMBUPA .-

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre N° 62/009184/4142 du 18/11/57, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le seul organisme qui pourrait bénéficier de l'exemption du paiement de l'impôt personnel est celui des institutions religieuses.-

Mais le Père Supérieur des Missions de Ruhengeri nous a déclaré que tous les véhicules en Territoire de Ruhengeri, appartenant au Mission dépendent du Vicariat de Nyundo en Territoire de Kisenyi, et que le Père Supérieur de Nyundo fera le nécessaire.-

Pour L'ADMINISTRATEUR DE TEPEITOPE
DE MAN.J.
LE COMPTABLE TEPEITOPE IAL
BENOIT.L.